N°1 Janvier 2003

Au fil des Gaves

Bulletin d'information du contrat de Rivière du Gave de Pau

Le mot du Président

" Le Contrat de Rivière : un beau défi! "

Depuis de longues années déjà, les représentants des collectivités locales avaient manifesté le désir de voir se mettre en place une politique globale et cohérente d'entretien et de mise en valeur du Bassin du Gave de Pau.

Un important travail mené en collaboration avec des bureaux d'études, les services publics et les acteurs locaux a permis d'établir un constat précis de l'état existant du Bassin. Il s'agissait ensuite de proposer des solutions concertées et coordonnées, trop d'opérations menées ponctuellement dans le passé ayant quelquefois généré plus de problèmes qu'elles n'en ont résolu. Cette réflexion a conduit à l'élaboration d'un programme de gestion et d'aménagement pertinent : le "Contrat de Rivière".

Les objectifs majeurs de ce contrat sont non seulement l'amélioration de la qualité des eaux et la prévention des risques contre les crues, mais également la conciliation des différents usages liés à la rivière. En février 2002, le Contrat de Rivière "Gave de Pau" a reçu l'agrément du Ministère de l'Environnement pour enfin être signé en mai 2002 par les partenaires concernés.

Aujourd'hui, tout est en place, certaines opérations urgentes ont déjà été menées et l'année 2003 verra les premiers effets bénéfiques de ce Contrat de Rivière.

Pour nous tous, il s'agit d'un beau défi à relever!

Georges AZAVANT,
Président du Comité de Rivière

A l'occasion de cette nouvelle AnnØe, le SMDRA vous prØsente ses meilleurs voeux

Bulletin semestriel édité par le
Syndicat **M**ixte pour le **D**éveloppement **R**ural de
l'**A**rrondissement d'Argelès-Gazost "Vallées des Gaves"
Tirage : 1500 exemplaires Crédit photos : Eric Bielle, HPTE, SMDRA, Gilbert Noël
Conception : Gilbert Noël Directrice de publication : Laurence Durot

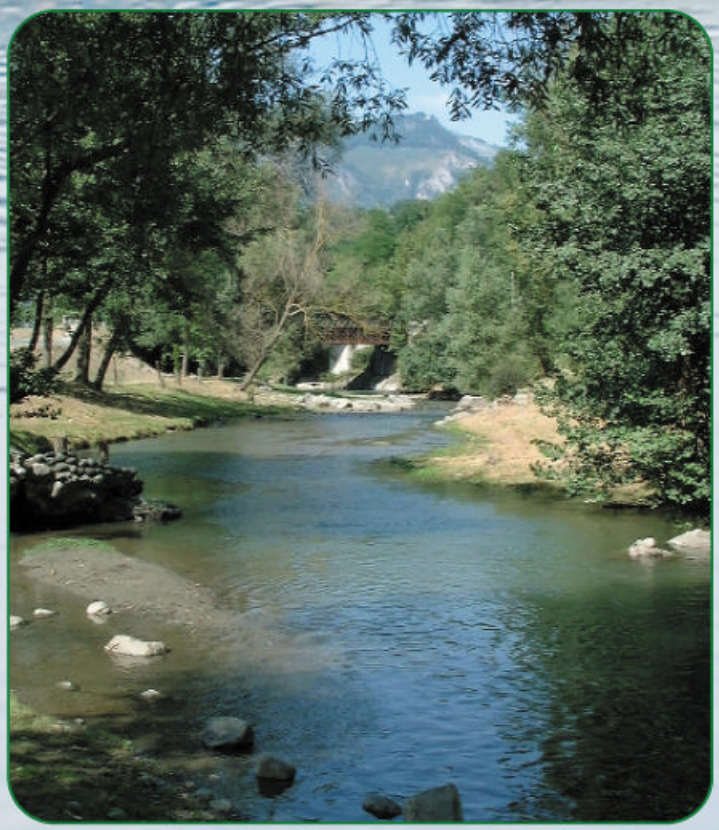

L'expression d'une dynamique locale

Un contrat de rivière repose sur une forte mobilisation des élus locaux, des riverains et des usagers en faveur de la réhabilitation et de la valorisation de leur patrimoine aquatique. Des objectifs collectifs sont définis:

- amélioration de la qualité des cours d'eau,
- prévention des risques de crues et d'inondation,
- réhabilitation des cours d'eau et des milieux aquatiques,
- valorisation paysagère et touristique des cours d'eau,
- coordination des actions menées sur le bassin versant,
- communication et sensibilisation auprès des acteurs locaux et de la population.

Ces objectifs sont traduits dans un programme d'aménagement et de gestion privilégiant les méthodes douces et tirant parti des potentialités écologiques du cours d'eau.

Il s'agit d'un véritable engagement moral entre les Collectivités locales, le Département, la Région, l'Agence de l'Eau et l'État sur une programmation d'actions définie sur 5 ans.

Ba

Richesse et diversité du Bassin

Un potentiel naturel à protéger et à valoriser

Ce territoire est concerné par les zones prioritaires du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) :

- les saligues (saillets) du Gave de Pau en aval de Pierrefitte-Nestalas sont classées en zones vertes,
- le Gave de Pau en aval de Luz-Saint-Sauveur et le Gave d'Azun sont classés en axes bleus,
- le Gave de Pau est classé sensible aux éclusées (mesure C14).

De plus, le Gave de Pau, cours d'eau classé en 1ère catégorie piscicole, fait l'objet d'un arrêté de biotope en aval de Lourdes (zones de frayère).

Un potentiel touristique et humain à préserver et à développer en concertation

Le bassin du Gave de Pau est fortement influencé par l'activité touristique : Lourdes (pèlerinages), sites naturels remarquables (Cirque de Gavarnie, Parc National des Pyrénées, Pont d'Espagne, ...), stations de ski, stations thermales, pêche, sports d'eaux vives, randonnées,...

De plus, nombreuses sont les activités économiques liées à "l'eau" : pisciculture, hydroélectricité, irrigation, extraction de granulats, loisirs en eaux vives,....

Sans oublier nos usages quotidiens de l'eau : l'alimentation en eau potable dont la qualité se doit d'être irréprochable, et les eaux usées qui, après un traitement plus ou moins efficace, sont rejetées dans les rivières.

Ce fort potentiel est donc directement lié à l'amélioration de la qualité de l'eau de notre bassin :

c'est là un des enjeux majeurs du Contrat de Rivière.

Fiche d'identité du Bassin

1 120 km² de superficie

200 km de cours d'eau

6 cantons concernés :

- Lourdes-Est
- Lourdes-Ouest
- St Pé de Bigorre
- Argelès-Gazost
- Luz St Sauveur
- Aucun

73 communes concernées (parmi les 89 communes de l'arrondissement d'Argelès-Gazost)

36 000 habitants permanents
140 000 habitants en période estivale

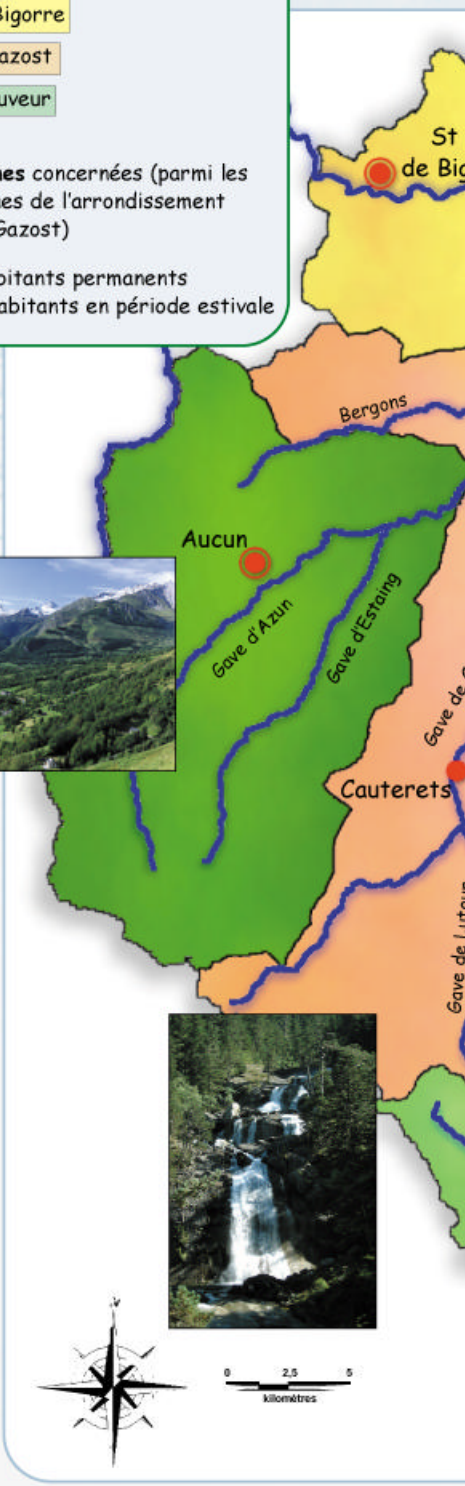

Comité de Rivière

Assemblée consultative

Président : Georges AZAVANT

SMDRA

Structure porteuse du CR

Président : Jean-Pierre ARTIGANAVE
Directeur : Pascal DOISNE
Responsable CR et SPANC : Laurence DUROT
2 Techniciens SPANC

Partenariats

Maitres d'ouvrage

Communes et Intercommunalités
3 Techniciens Rivière
4 Brigades Vertes avec 15 agents

Etat

DIREN
MISE (DDAF, DDE, DDASS, CSP, RTM)
Agence de l'Eau Adour-Garonne

Département

Conseil Général Hautes-Pyrénées
CATER, HPSN

Région

Conseil Régional Midi-Pyrénées
ARPE

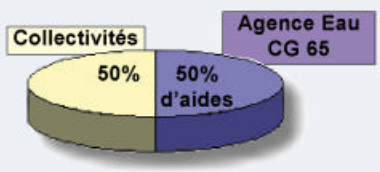

Amélioration de la qualité de l'eau
87% de l'investissement

assin versant du Gave de Pau

Les actions programmées

- **Amélioration de la qualité de l'eau**
  - la réhabilitation, la fiabilisation et l'extension des réseaux de collecte,
  - l'amélioration du traitement des eaux usées et la création de nouvelles stations d'épuration,
  - la mise en place d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) chargé du contrôle de l'assainissement non collectif,
  - le contrôle des sources de pollutions d'origine industrielle et agricole par le biais d'études et d'actions de sensibilisation,
  - la mise en place d'un réseau de suivi complémentaire de la qualité des eaux.

- **Sécurisation de la ressource en eau potable** par la mise en place de périmètres de protection et la recherche de nouvelles ressources.

- **Réhabilitation et entretien du lit et des berges du Gave de Pau** et de ses principaux affluents.
  - Travaux réalisés par 4 brigades vertes qui assureront à l'avenir une surveillance régulière des cours d'eau du bassin versant.

- **Protection des biens et des personnes contre les risques d'inondation** dans le respect de la dynamique alluviale.
  - travaux de protection des zones habitées,
  - gestion raisonnée des zones innondables (gestion du transport solide et maintien de "l'espace de mobilité" des rivières).

- **Préservation et développement de la ressource piscicole** par la poursuite des aménagements réglementaires visant la libre circulation des poissons (axe bleu du SDAGE) :
  - passes à poissons,
  - respect des débits réservés.

- **Valorisation touristique et paysagère de l'espace rivière**
  - réhabilitation et création de chemins de promenade le long des berges,
  - amélioration de la pratique des sports nautiques (aires d'embarquement et de débarquement).

- **Suivi des opérations et animation générale du Contrat de Rivière**
  - organisation de la concertation entre les différents partenaires du contrat,
  - actions de communication et de sensibilisation auprès des acteurs locaux et de la population.

L'ensemble de ces actions représente un investissement de la part des collectivités et des partenaires financeurs d'environ 43 Millions d'Euros pour la durée du Contrat.

Plan de Financement du Contrat de Rivière du Gave de Pau

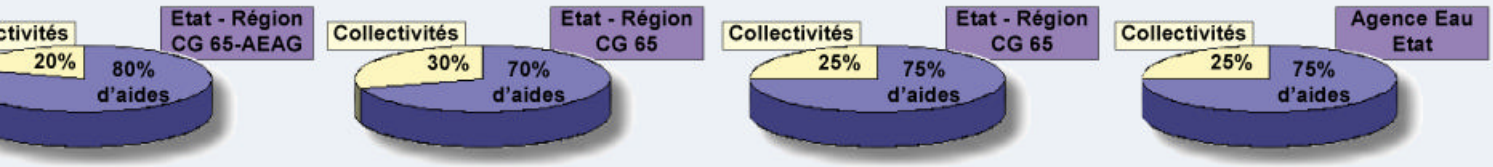

Restauration de l'espace "Rivière" *de l'investissement*

Protection contre les crues *5% de l'investissement*

Mise en valeur du bassin versant *4% de l'investissement*

Animation Communication *2% de l'investissement*

Les actions réalisées : Depuis sa signature au mois de mai 2002, le Contrat de Rivière a déjà permis de mettre en œuvre différentes actions :

▯ *Un meilleur entretien des cours d'eau*

A l'image de l'équipe Rives et Berges du SIVOM du canton d'Argelès-Gazost, le SIVOM du Val d'Azun, le SIVOM du canton de Lourdes-est et la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges ont décidé de mettre en place 3 nouvelles brigades vertes chargées de réhabiliter et d'entretenir les cours d'eau.

La brigade verte du Val d'Azun

Embauches d'un technicien de rivière en août 2002 pour encadrer les brigades vertes du Val d'Azun et du Pays de Lourdes et de 4 agents d'entretien en octobre 2002.
Pérennisation de plusieurs emplois saisonniers pour les brigades vertes du Val d'Azun et du Pays Toy.

La brigade verte du Pays de Lourdes

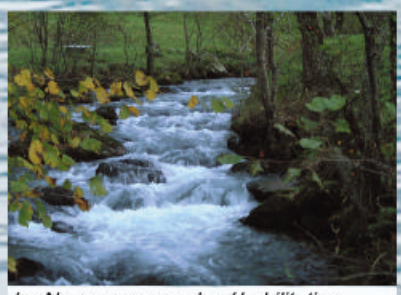

Le Neez en cours de réhabilitation

Le Boularic en cours de restauration

Nettoyage du lit du Bastan

▯ La brigade verte de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges est compétente sur le territoire du Pays Toy : les premiers travaux de réhabilitation réalisés durant l'été 2002 ont concerné le Bastan.

▯ Comme chaque année, l'équipe "Rives et Berges" du SIVOM d'Argelès a assuré l'entretien des rives du Gave de Pau. Les travaux de cette brigade se sont poursuivis par la réhabilitation du Gave de Cauterets. En 2003, ces agents entameront les travaux de restauration du Gave d'Azun (traversée d'Argelès-Gazost), de l'Isaby et du Bergons.

▯ Une Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux en rivière est en projet sur tout le bassin versant du Gave de Pau. Elle fera l'objet en 2003 d'une enquête publique et d'un arrêté préfectoral qui officialisera l'intervention des brigades vertes sur toute la période du Contrat de Rivière.

Michaël Sansas, technicien rivière : *"La réhabilitation et l'entretien des cours d'eau demandent une bonne connaissance de leur fonctionnement afin de les accompagner dans leur évolution naturelle et réduire les risques de débordement".*

L'équipe "Rives et Berges" sur le Gave de Cauterets

▯ *Les actions mises en oeuvre par le SMDRA*

▯ *Un meilleur suivi de la qualité des cours d'eau*

Laurence Durot, responsable du Contrat de Rivière : *"Un réseau complémentaire de mesure de la qualité des eaux du bassin, sous la maîtrise d'ouvrage du SMDRA, fonctionne depuis cet été en collaboration avec les services de la CATER et avec le Laboratoire Départemental d'Analyses".*

L'équipe du SMDRA

▯ *Le SPANC : des eaux usées mieux traitées*

Dès novembre 2002, le SMDRA a mis en place, grâce à l'embauche de 2 techniciens, un **S**ervice **P**ublic d'**A**ssainissement **N**on **C**ollectif (SPANC) compétent sur l'ensemble des 89 communes de l'arrondissement d'Argelès-Gazost.

Ce bulletin est le vôtre, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions intégrer vos questions ou remarques aux prochains numéros :

SMDRA Syndicat Mixte des Vallées des Gaves 4, rue Michelet BP 192 65 106 LOURDES cedex
▯ : 05 62 42 64 98 ⑥ : 05 62 42 63 59 Mél : contact@valleesdesgaves.com